Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DU
REDRESSEMENT
PRODUCTIF

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME

cerfa

N° 11819•03

Articles L.324-1 et D.324-1 et suivants du code du tourisme
Arrêté du 2 août 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme

(Cocher la case correspondante au renseignement à fournir)

A télécharger et compléter dans Acrobat exclusivement sous peine de ne pas enregistrer votre saisie

IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLE

Le cas échéant, dénomination commerciale du meublé:
Adresse du logement meublé (préciser s'il y a lieu le bâtiment, l'étage, le numéro) :

Code postal: Commune:
Téléphone du logement meublé (s'il existe):

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Civilité: Madame ◯ Monsieur ◯
Nom: Prénom:
Statut (loueur, mandataire. autre...) :
Adresse:
Code postal: Commune: Pays :
Tél.1 : Tél.2:
Courriel:

NATURE DE LA DEMANDE

Classement actuel: ☐ Non classé étoile(s) Classement demandé: étoile(s)
Capacité demandée (en nombre de personnes):

DESCRIPTION DU LOGEMENT MEUBLE

Superficie totale du meublé: Nombre de pièces d'habitation :
Construction : ◯ neuve ◯ recente ◯ ancienne (plus de 10 ans)
Type de logement meublé: ◯ appartement ◯ studio ◯ villa ◯ autre
Mis en location toute l'année: ◯ Oui ◯ Non

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME en charge de la visite de classement

1 Nom et coordonnées de l'organisme (organisme visé au 1• ou au 2• de l'article L 324-1 du code du tourisme):

ADéQuaT Vendée
51, rue des Nouettes
85180 Les Sables d'Olonne
Tél. 02 51 23 86 75

Fait à le Signature du demandeur

Nom:

Prénom:

Sauvegarder et envoyer

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'intormatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Préfecture du lieu d'implantation de l'établissement et auprès d'Atout France à qui ces données sont fournies par la Préfecture du lieu d'implantation de l'établissement dès lors que la décision de classement est prise, conformément aux dispositions réglementaires.